



Pays de Sarrebourg :

l'économie sociale et solidaire contribue à la cohésion du territoire

L'économie sociale et solidaire, c'est un tissu de 445 coopératives, mutuelles, associations ou fondations réparties sur le territoire du Pays de Sarrebourg. Particularité du Pays, les coopératives y sont bien représentées, dans le domaine agricole et celui du crédit. À l'inverse, le tissu associatif, comme dans toute la Moselle, y est moins dense : cinq associations pour mille habitants contre six au niveau régional. Avec près de 2 000 postes de travail sur l'année, l'économie sociale assure près d'un emploi sur dix dans le Pays. L'action sociale est le domaine le plus porteur en volume d'emplois. Mais c'est dans le secteur financier que l'économie sociale est la plus présente, avec près de sept emplois sur dix. Essentiellement tertiaire, l'économie sociale est très fortement féminisée. La masse salariale distribuée sur l'année, 18 millions d'euros, donne également une idée de la contribution de l'économie sociale à la vie économique du Pays.

Acteur de la solidarité sociale de par sa place dans l'aide à domicile, l'accueil des personnes âgées ou encore la vie culturelle et sportive, l'économie sociale joue également un rôle dans la cohésion du territoire, en fournissant du travail à des actifs résidant en zone rurale.



Pays
de Sarrebourg

Regroupant 102 communes sur une superficie de 993 km² pour une population de 62 098 habitants, le Pays de Sarrebourg affiche une densité de population de 63 habitants, bien plus faible que la moyenne mosellane de 165 habitants.

Sur ce territoire, près de 5 800 établissements sont implantés en 2006, tous secteurs d'activités confondus. Parmi eux, 445 appartiennent au champ de l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire (appelée économie sociale par la suite) rassemble quatre grandes familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.

Ces quatre familles, aux contours bien différents, se rassemblent sur des valeurs communes que traduit la charte de l'économie sociale (cf. encadré page 7). Spécificité de l'économie sociale, et surtout de la famille des associations, seuls six établissements sur dix exercent une activité "marchande", c'est-à-dire assurent leurs ressources avec la vente de leurs produits ou services.

Les unités de l'économie sociale ont un champ d'action presque toujours limité au Pays. Neuf fois sur dix en effet, les établissements appartiennent à des structures juridiques dont le siège est localisé dans le Pays. Et surtout, près de huit fois sur dix, il s'agit

d'entreprises ou d'organismes qui n'ont qu'un seul établissement.

Forte présence des coopératives dans le Pays

En moyenne, le Pays de Sarrebourg accueille sept établissements de l'économie sociale pour mille habitants, soit plus qu'en Moselle (six pour mille) mais moins que la Lorraine dans son ensemble (huit pour mille). Si les associations l'emportent en nombre, les coopératives agricoles et de crédit sont particulièrement bien représentées dans le Pays.

L'implantation des établissements de l'économie sociale varie bien sûr en fonction de la taille des communes, mais pas uniquement. La commune de Sarrebourg en détient à elle seule 139, et 41 sont localisés à Phalsbourg. Mais c'est la petite commune de Rhodes qui possède la densité d'établissements la plus forte : six établissements, dont quatre associations, pour une population de 72 habitants.

Ainsi l'économie sociale assure-t-elle un maillage relativement complet du Pays : sur les 102 communes qui le compo-

sent, seules 16 n'hébergent aucun établissement de l'économie sociale, et 63 communes en hébergent au moins deux.

Cinq associations pour mille habitants

Avec 304 associations immatriculées au répertoire SIRENE (1), le Pays de Sarrebourg offre globalement cinq associations pour mille habitants, comme au niveau départemental. La densité du tissu associatif y est ainsi plus faible qu'au niveau régional (6,2) et bien inférieure à celle d'autres pays, comme le Pays Barrois (9,2) ou Lunévillois (6,9). Cette situation trouve en partie son origine dans la plus grande difficulté pour créer une association en Moselle, régie par la loi de 1908, plus contraignante que la loi de 1901 (2). Les associations ne couvrent pas tout le territoire : 44 communes n'en sont pas pourvues.

L'importance du tissu coopératif constitue la spécificité du Pays de Sarrebourg, dans le domaine agricole comme dans celui du crédit : 136 coopératives présentes sur le territoire, soit 30,6% des établissements de l'économie sociale. En Moselle, les coopérati-

ves ne représentent que 18% des établissements de l'économie sociale, et 19,2% en Lorraine.

La densité des coopératives du secteur agricole est ainsi de 1,4 établissement pour mille habitants (0,6 en Moselle) et celle du secteur du crédit de 0,8 pour mille habitants (0,5 en Moselle).

Un emploi sur deux dans le domaine social

Parmi les 445 unités relevant de l'économie sociale, un tiers, soit 136 établissements, sont employeurs. Ils regroupent 1 418 postes de travail salariés au 31 décembre 2004, soit 4% du total des emplois fournis par l'économie sociale dans le département mosellan. À titre de comparaison, la population du Pays représente 6,1% de la population mosellane.

Sur l'ensemble de l'année 2004, ce sont près de 2 000 postes de travail que l'économie sociale a offert dans le Pays. En équivalent temps plein, cela représente plus de 1 300 emplois, et près de deux millions d'heures de travail.

Au sein de l'économie sociale, les trois quarts des emplois offerts relèvent du domaine associatif. Cette proportion, moins élevée qu'en Moselle (81,1%), reflète la moindre présence des associations dans le Pays. Toutefois, si l'emploi dans le domaine associatif est relativement moins important qu'ailleurs, il faut y noter le poids particulièrement élevé des associations du secteur social : avec 767 postes de travail, il représente à lui seul plus de la moitié des emplois de toute l'économie sociale. En Moselle, le secteur social ne représente que 38,4% des emplois et 40,9% en

(1) Sont immatriculées dans le répertoire SIRENE toutes les associations employant des salariés et/ou percevant des subventions publiques. Des associations ne répondant à aucun de ces deux critères peuvent donc ne pas être comptabilisées.

(2) La loi de 1908 impose un nombre supérieur de membres fondateurs et l'obligation de déclarer l'association au tribunal d'instance.

Les coopératives bien représentées dans l'économie sociale et solidaire du Pays de Sarrebourg

L'économie sociale et solidaire en 2006	Pays de Sarrebourg		Répartition en Lorraine (%)
	Nombre d'établissements	Répartition (%)	
Associations	304	68,3	78,7
Éducation	16	3,6	5,1
Santé	10	2,2	1,3
Action sociale	31	7,0	10,0
Sport, culture, loisirs	124	27,9	28,9
Accueil, hébergement, restauration	15	3,4	2,2
Services aux entreprises	6	1,3	3,3
Associations de personnes	81	18,2	24,7
Autres associations	21	4,7	3,2
Coopératives	136	30,6	19,2
Coopératives agricoles (CUMA, SICA, GAEC ...)	86	19,3	13,6
Coopératives de crédit	47	10,6	4,8
Coopératives de production	0	0,0	0,2
Autres coopératives	3	0,7	0,6
Mutuelles	3	0,7	1,9
Mutuelles régies par le code des assurances	3	0,7	0,7
Mutuelles régies par le code de la mutualité	0	0,0	1,2
Fondations	2	0,4	0,2
ENSEMBLE	445	100,0	100,0

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) au 01/01/2006

Lorraine. Seul le Pays Lunévillois affiche un pourcentage plus élevé (57,2%).

C'est l'aide à domicile (12,8% des emplois) et surtout l'accueil des personnes âgées (21,6% contre 6,8% en Moselle et 3,9% en Lorraine) qui expliquent cette importance du secteur social.

Des associations comme le Tremplin Bleu ou l'Association moselane d'aide aux personnes âgées emploient chacune entre 100 et 200 salariés dans le domaine de l'aide à domicile. Pour l'accueil des personnes âgées, le Pays dispose de maisons de retraite employant chacune entre 50 et plus de 100 salariés : Association de gestion Les Jardins, Association Entraide et Amitiés (la Charmille), Maison de retraite Saint-Joseph et Sainte-Véronique, Maison de retraite Saint-Christophe.

Le secteur coopératif confirme également son importance en termes d'emplois. Avec 270 postes de travail à la fin de l'année 2004 (et 348 offerts au cours de l'année), les coopératives offrent 19% des emplois de l'économie sociale du Pays, contre à peine 14% en Moselle, 11,1% en Lorraine ou encore 9,9% pour le Pays Lunévillois. Les coopératives du secteur agricole, essentiellement des GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun), pèsent peu en termes d'emplois. Les coopératives de crédit à l'inverse offrent 179 emplois, soit 12,6% des emplois de l'économie sociale dans le Pays. Les employeurs sont connus : Banque Populaire Lorraine-Champagne, Crédit Mutuel, Caisses d'Épargne et de Prévoyance. En Moselle, les coopératives de crédit ne représentent que 11,2% des emplois de l'économie sociale et 7,1% en Lorraine. Enfin, il faut citer également la Fondation Saint-Vincent-de-Paul qui offre plus d'une centaine d'emplois.

Un emploi salarié sur dix dans le Pays

Au total, l'économie sociale représente près d'un emploi salarié sur dix dans le Pays de Sarrebourg. Cette proportion est identique à celle de la Moselle. Elle est par contre inférieure à celle cons-

tatée en Lorraine (11,2%) ou dans d'autres pays comme le Pays Barrois (10,4%) et surtout Lunévillois (14,1%).

Si le secteur social est le "poids lourd" en termes d'emplois, c'est dans le secteur financier que l'économie sociale imprime le plus sa présence au sein de l'économie du Pays. Avec 186 emplois fin 2004, le taux de pénétration de l'économie sociale dans ce secteur est près de sept emplois

sur dix. On retrouve cette position en Moselle et en Lorraine, mais de façon bien moins marquée (respectivement 59,2% et 46,5%).

Pris dans son ensemble, le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale est le deuxième secteur d'activité où l'économie sociale s'affirme dans l'économie du Pays : près de 28% des emplois en dépendent. Mais à l'inverse du secteur financier, l'économie sociale y est toutefois

Coopératives de crédit : près de sept emplois sur dix dans le secteur financier

Secteurs d'activités	Pays de Sarrebourg		Part de l'économie sociale dans l'emploi lorrain (%)
	Emplois dans l'économie sociale au 31/12/04	Part de l'économie sociale dans l'emploi (%)	
ENSEMBLE	1 418	9,8	11,2
Activités financières	186	68,9	46,5
Éducation, santé, action sociale	936	27,8	42,0
<i>Éducation</i>	50	41,7	64,5
<i>Santé, action sociale</i>	886	27,3	39,4
Services aux particuliers	127	11,8	17,1
Services aux entreprises	24	4,6	6,0
Commerce	71	3,4	1,9
Transports	21	3,3	1,5

Guide de lecture : au 31/12/2004, l'économie sociale représentait 1 418 postes de travail, soit 9,8% du total des postes du Pays de Sarrebourg sur le champ des DADS (cf. encadré page 7).

Source : Insee, Dads 2004

Près de 2 000 postes de travail en 2004

L'économie sociale et solidaire en 2004	Établissements employeurs	Emplois au 31-12-2004 (1)	Postes en 2004 (2)	Emplois en équivalent temps plein
Associations	80	1 054	1 520	970
Action sociale	18	767	1 047	739
Sport, culture, loisirs	23	106	173	57
Éducation	6	50	75	46
Associations de personnes	16	34	65	41
Santé	3	32	36	28
Services aux entreprises	2	23	31	13
Accueil, hébergement, restauration	4	21	61	22
Autres associations	8	21	32	24
Coopératives	53	270	348	261
Coopératives de crédit	31	179	229	174
Coopératives secteur agricole	20	49	64	47
Autres coopératives	2	42	55	40
Mutuelles	2	7	7	6
Mutuelles régies par code des assurances	2	7	7	6
Mutuelles régies par code de la mutualité	0	0	0	0
Fondations	1	87	121	84
ENSEMBLE	136	1 418	1 996	1 321

(1) Postes de travail présents dans les établissements au 31/12/2004 : un emploi de juillet à septembre 2004 ne sera pas comptabilisé.

(2) Postes de travail offerts en 2004 : un emploi de juillet à septembre 2004 sera comptabilisé.

Source : Insee, Dads 2004

beaucoup moins bien représentée qu'en Moselle (49,3%) ou qu'au niveau régional (42%).

La situation de ce secteur varie cependant fortement d'une activité à l'autre. L'action sociale est ainsi en grande partie assurée par les associations, avec un taux de pénétration de l'activité de 83,3%. Pour les activités liées à l'éducation, l'économie sociale fournit plus de quatre emplois sur dix (hors Éducation nationale). Pour celles de la santé, elle n'assure par contre qu'un très faible pourcentage d'emplois (1,4%), situation que l'on ne retrouve pas au niveau du département (21%), ni même au niveau lorrain (13,8%).

Le secteur des services aux particuliers (sport, tourisme ...) est le troisième secteur de l'économie du Pays bien pénétré par l'économie sociale (11,8% des emplois du secteur). L'influence de l'économie sociale est cependant nettement moins forte qu'au niveau départemental (15,9%) ou régional (21,7%), et bien moindre que dans des Pays comme le Barrois (23,3%) et surtout le Lunévillois (35%).

Au total, sur les quatre grands secteurs des activités de services, à savoir secteur financier, services aux entreprises, services aux particuliers et éducation, santé et action sociale, l'économie sociale couvre le

quart des emplois salariés (24,3%), bien moins qu'en Moselle (32%).

Un facteur de cohésion du Pays

Les établissements employeurs de l'économie sociale sont essentiellement localisés dans les plus grandes communes du Pays. À elle seule, la commune de Sarrebourg détient plus de la moitié des salariés (55,4%). Saint-Quirin et Phalsbourg en comptent 10% chacune. Walscheid, Saint-Jean-de-Bassel, Abreschviller et Fénétrange en détiennent chacune entre 3% et 4%.

Au total, ces sept communes accueillent donc 89% des emplois salariés de l'économie sociale alors qu'elles ne regroupent que 37% de la population du Pays.

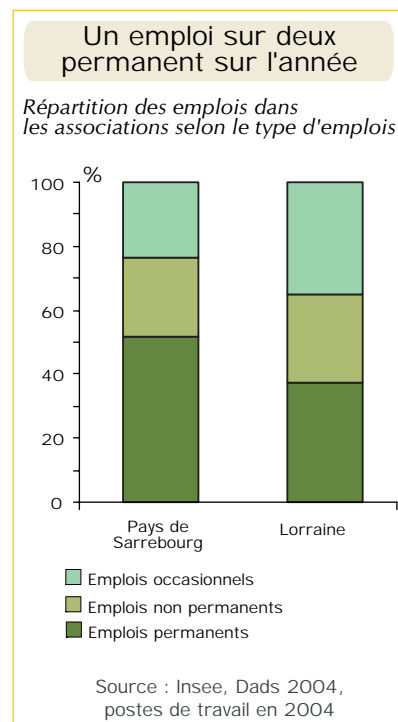
Cette concentration des emplois ne doit toutefois pas masquer le fait que l'économie sociale recrute dans tout le Pays et contribue ainsi à maintenir la population active dans les zones rurales.

C'est ainsi par exemple que parmi les 786 salariés en poste à Sarrebourg, seul un tiers (263) résident à Sarrebourg tandis que près de la moitié (48,6%) résident dans le Pays hors Sarrebourg. 13% résident hors du Pays mais en Moselle. Quelques-uns enfin

viennent du département meurthe-et-mosellan voisin (15), voire d'Alsace (23).

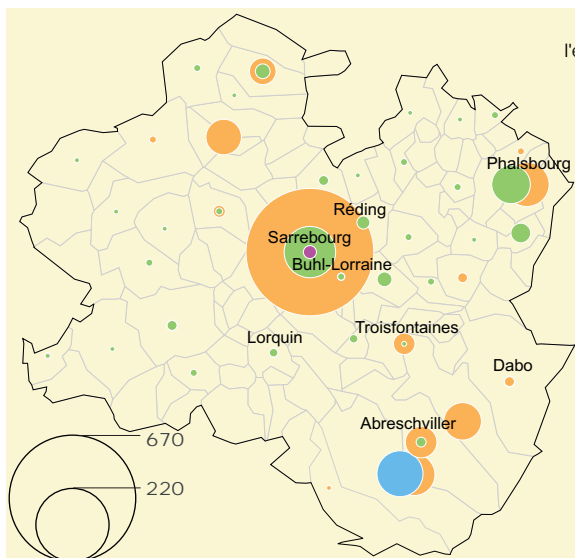
Une majorité d'emplois "permanents"

Situation atypique, les établissements de l'économie sociale du Pays de Sarrebourg offrent des emplois majoritairement stables : sur les 1 996 postes de travail en 2004, près de 54% sont des emplois permanents sur l'année. Cette situation ne se retrouve ni dans l'ensemble du département,



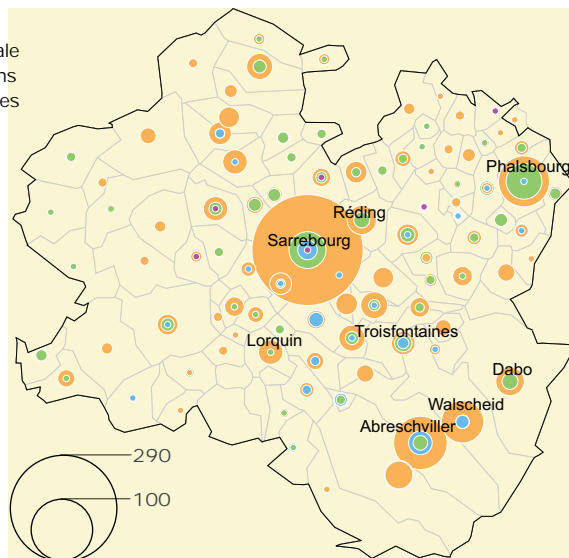
Emplois : concentrés dans les grosses communes

Emploi au lieu de travail de l'économie sociale



L'économie sociale recrute dans tout le Pays

Lieu de résidence des salariés de l'économie sociale



avec une proportion de 46,4% pour ce type d'emplois, ni en Lorraine (41,1%).

Deux raisons sont à l'origine de cette spécificité. Tout d'abord, une raison "structurelle" : l'importance des coopératives, qui offrent des emplois plus stables, explique en partie cette spécificité. Mais ceci n'explique pas tout : il y a bien une spécificité locale. Les associations, par exemple, ont offert en 2004 plus de la moitié (51,6%) des postes de travail sur l'année complète alors que cette proportion n'est que de 37% en Lorraine. Cette situation concerne presque tous les domaines associatifs, à l'exception de l'aide à domicile, aux personnes handicapées et du sport, pour

lesquels la part des emplois permanents est identique ou inférieure à celle du niveau régional.

Cette importance des emplois permanents contribue ainsi à réduire fortement le recours aux emplois occasionnels, c'est-à-dire de très courte durée : 20,5% dans le Pays contre 26,4% en Moselle et 31,7% en Lorraine. De plus, la part des emplois occasionnels dans l'économie sociale n'y est pas plus élevée que dans l'économie des services hors économie sociale. Si cette situation prévaut également pour le département mosellan, ce n'est pas le cas pour la Lorraine en général.

Par contre, le recours au travail à temps partiel est plus développé dans le Pays : 38% des postes,

permanents ou non, sont des emplois à temps partiel contre 34% au niveau départemental.

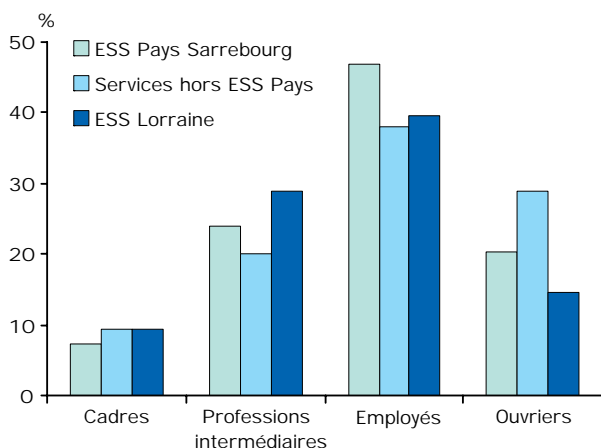
Femmes : sept emplois sur dix

L'économie sociale est traditionnellement très féminisée, en grande partie en raison du type tertiaire des activités développées, qui plus est dans des activités tertiaires fortement féminisées (santé et action sociale en particulier).

Dans l'ensemble du département de la Moselle, les emplois salariés (hors emplois occasionnels) sont tenus par des femmes plus de six fois sur dix (66,7%). Dans le Pays de Sarrebourg, les femmes occupent une place encore

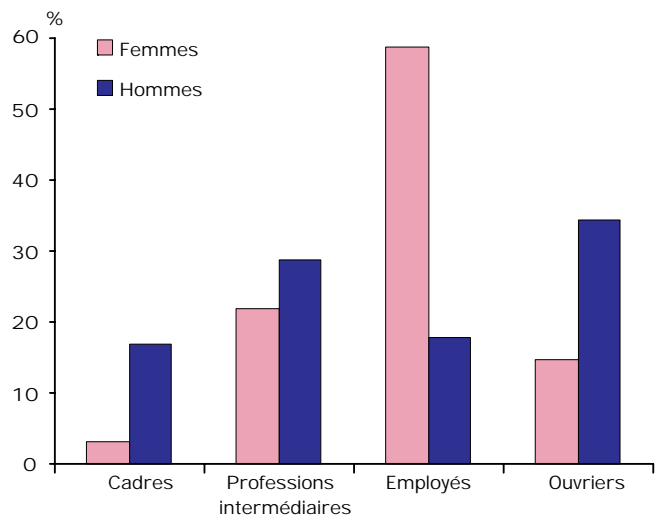
Employés : presque un poste de travail sur deux

Répartition des emplois par catégories socioprofessionnelles



Peu de femmes cadres

Répartition des hommes et femmes selon la catégorie socioprofessionnelle

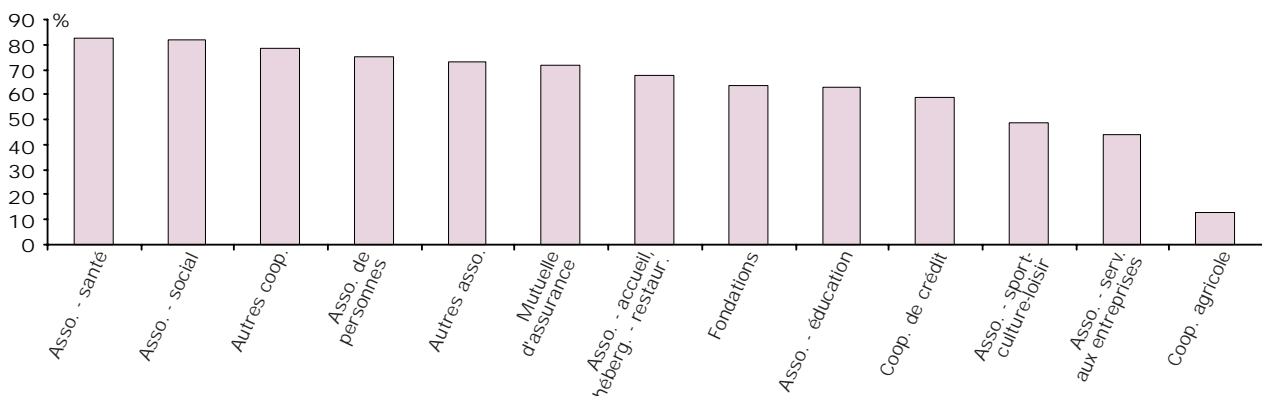


Guide de lecture : parmi les femmes salariées dans l'économie sociale du pays de Sarrebourg, 3,3% sont cadres. Cette proportion est de 16,8% chez les hommes.

Source : Insee, Dads 2004, postes de travail (hors emplois occasionnels) en 2004

Forte féminisation de l'économie sociale

Part des femmes dans l'économie sociale



Source : Insee, Dads 2004, postes de travail (hors emplois occasionnels) en 2004

plus importante : sept emplois sur dix (71,2%). Dans les autres établissements du pays (hors économie sociale), la proportion n'est que de 41%, voisine de celle observée en Moselle.

Ce sont les associations qui accueillent une main-d'œuvre très fortement féminisée, et se distinguent en cela des associations au niveau régional : 77% de femmes dans le Pays contre 66,5% au niveau régional. Cette surreprésentation des femmes dans les associations s'explique bien sûr par l'importance du secteur social mais aussi par un secteur social encore plus féminisé qu'ailleurs (82% dans le Pays contre 72% en Lorraine). Il y a donc bien une spécificité de l'économie sociale du Pays concernant sa féminisation. Cette forte féminisation ne se traduit pas cependant par une place équivalente sur les postes d'encadrement.

Moins d'encadrement, plus de personnel d'exécution

Le Pays de Sarrebourg affiche encore sa singularité en termes de catégories socioprofessionnelles : les cadres et les professions intermédiaires y sont moins bien représentés qu'au niveau départemental ou régional, alors que les employés et les ouvriers y sont plus présents.

Les postes de cadres et de professions intermédiaires sont plus faibles dans la presque totalité des activités de l'économie sociale du Pays, à l'exception de la santé.

À l'inverse, les employés représentent près de 47% des postes de l'économie sociale. Cette proportion n'est que de 42,4% en Moselle (40% en Lorraine). De même, un salarié sur cinq (20,4%) est ouvrier contre 12,3% en Moselle (14,5% en région).

Comparée aux emplois des établissements dans les secteurs des services hors économie sociale, l'économie sociale se caractérise, comme au niveau régional, par une supériorité numérique des employés sur les ouvriers : 47%

d'employés dans l'économie sociale contre 38,1% dans les services hors l'économie sociale, et 20,4% d'ouvriers contre 28,9%.

Bien que sept postes sur dix soient occupés par des femmes, elles ne sont aux postes d'encadrement que trois fois sur dix. Autrement dit, sur le millier de femmes travaillant dans l'économie sociale, seules 37 d'entre elles (soit 3,3% des salariés femmes) sont cadres contre 77 hommes représentant 16,8% des salariés de sexe masculin. On retrouve ainsi, mais plus accentuée, la sous-représentation des femmes aux postes de commande qui prévaut quelle que soit la localisation.

L'économie sociale offre par contre plus fréquemment aux jeunes l'opportunité d'occuper des postes à responsabilité : ils y occupent 3,4% des postes de cadres et 18,8% des postes de professions intermédiaires. Dans l'ensemble des établissements du Pays, la place des jeunes n'est respectivement que de 2,5% et de 11%. On retrouve cette même opportunité au niveau régional, et cela de façon encore plus accentuée.

Des salariés un peu plus âgés

La moitié des personnes travaillant dans les établissements relevant de l'économie sociale dans le Pays de Sarrebourg ont moins de 40 ans. En Moselle, cet âge mé-

dian est de 39 ans et de 38 ans en Lorraine.

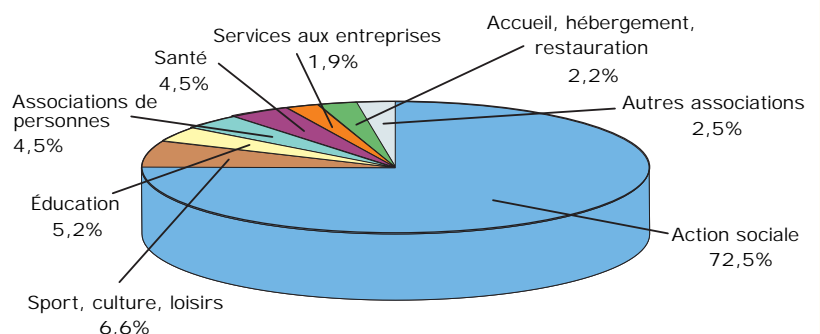
Les salariés du Pays sont donc globalement un peu plus âgés. Ceci ne se traduit pas par une proportion plus forte qu'ailleurs de salariés de plus de 50 ans mais par une présence moindre des jeunes : 25% de salariés de moins de 25 ans pour le Pays, 29,7% en Moselle et 31,3% pour toute la Lorraine.

Les coopératives ont les salariés les plus jeunes (34% de moins de 30 ans), tout comme en Lorraine. Ce qui distingue le Pays de Sarrebourg, c'est la place des jeunes dans les associations : seuls 22% ont moins de 30 ans contre 31,4% dans les associations au niveau régional. La situation est toutefois très différente d'un domaine à l'autre. Le secteur social, principal employeur, rassemble peu de jeunes (16,3%). A contrario, les associations du domaine sport-loisirs-culture y font largement appel (46%). Cette différenciation au sein des associations est identique au niveau régional.

Comparées aux salariés des secteurs des services hors économie sociale, les différences d'âge sont plus marquées : la moitié de ces derniers ont en effet moins de 36 ans. Ce constat est valable également au niveau régional et départemental : les salariés de l'économie sociale sont globalement plus âgés que dans le reste de l'économie. Cette situation touche les employés et les ouvriers.

Associations : l'action sociale génère les trois quarts de la masse salariale

Répartition (en %) de la masse salariale distribuée par les associations



Source : Insee, Dads 2004, rémunérations nettes

18 millions d'euros de masse salariale

La masse salariale versée par les organismes de l'économie sociale dans le Pays de Sarrebourg s'élève en 2004 à 18 millions d'euros, soit 6,3% de l'ensemble des

salaires distribués par l'ensemble des établissements du Pays. Cette proportion est plus faible qu'au niveau départemental (9,1%) ou régional (8,9%).

Principal employeur de l'économie sociale, les associations concentrent près des deux tiers

des rémunérations (64%), alors qu'au niveau régional, elles en distribuent les trois quarts. Au sein des associations, près de trois quarts des salaires sont générés par le secteur social, plus qu'au niveau régional (32,6%). On retrouve donc là l'importance relative des différents domaines observée en termes d'emplois.

La contribution des coopératives à la masse salariale, plus de cinq millions d'euros, est particulièrement importante dans le Pays de Sarrebourg : 28% (contre 18% en Lorraine) tandis qu'elles ne représentent que 17% des emplois. Au sein de cette famille, les coopératives de crédit en dispensent près de 3,6 millions d'euros.

La notion d'emploi dans les DADS et la typologie retenue

La DADS, déclaration annuelle de données sociales, est une formalité administrative que doit accomplir tout établissement privé ou public employant des salariés. Le champ d'étude des DADS couvre l'ensemble des salariés et des employeurs à l'exception des salariés de l'agriculture, des personnels domestiques et des agents de l'État. Les salariés des établissements publics industriels et commerciaux (SNCF, EDF...) et de la fonction publique territoriale et hospitalière y sont en revanche intégrés.

En l'absence d'information relative à la nature juridique des contrats de travail dans les DADS, l'emploi est abordé sous l'angle "poste de travail". Un emploi correspond à un salarié dans un établissement, qu'il ait effectué une ou plusieurs périodes de travail au sein de cet établissement. Par contre, si ce même salarié a travaillé au cours de la même année dans plusieurs établissements différents, on comptabilisera autant de postes de travail que d'établissements différents. Dans l'étude, on distingue :

L'emploi occasionnel, emploi d'une durée inférieure à 12 jours ou un nombre annuel d'heures travaillées inférieur à 60 heures ou correspondant à une rémunération annuelle de moins de 838 euros ou encore à un salaire horaire de moins de 1,50 euro.

L'emploi non occasionnel, emploi ne remplissant aucune des conditions précédentes. Il est considéré comme **permanent** si le salarié a travaillé à temps complet du 1^{er} janvier au 31 décembre (y compris les temps partiels à partir de 80%) et **non permanent** dans les autres cas.

■ Anne MEVEL

■ Bernard THIRION

Qu'est-ce que l'économie sociale ?

Rares sont ceux à ne pas s'être trouvés en contact avec l'économie sociale au travers des associations, des comités d'entreprise, des coopératives, des mutuelles, ou de certaines assurances. Et pourtant, l'économie sociale est un secteur souvent méconnu.

Les concepts qu'elle recouvre, tout à la fois économiques, organisationnels, humanistes, la rendent transversale aux secteurs d'activité. Les coopératives (SCOP, coopératives agricoles, banques coopératives...), les mutuelles (de santé et d'assurance) et les associations (dans les secteurs de l'éducation, des loisirs, sanitaire et social...), les trois grandes familles de l'économie sociale, forment un robuste tissu de compétences et de performances.

La volonté de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale de Lorraine est de contribuer à la reconnaissance et au dynamisme de ce secteur, uni par des valeurs fortes, reconnues par la charte de l'économie sociale de 1980, à laquelle les structures associatives, coopératives et mutualistes adhèrent.

Cette charte reconnaît les principes fondateurs du secteur de l'économie sociale qui vise avant tout l'épanouissement de l'individu.

- La solidarité donne plus de place à l'homme qu'aux moyens financiers : les bénéfices ne sont pas partagés mais ils sont réservés au développement de l'activité commune. Et à l'inverse il est fait appel aux sociétaires, à travers la cotisation ou la souscription de parts sociales, dès lors qu'un investissement nouveau dépasse les capacités ordinaires de l'entreprise : les capitaux ne sont qu'un moyen.

- La liberté d'adhésion et de choix garantit l'indépendance des personnes : entrer ou sortir d'une organisation d'économie sociale est un droit absolu ; aucun ticket à l'entrée n'est exigé et la porte est ouverte à tous. Ainsi la mutualité accueille-t-elle également tout citoyen, quel que soit son état de santé.

- Une gestion démocratique assure la transparence : un homme = une voix. Ce principe implique une information égale de tous et un effort de déconcentration de la décision qui repose sur des relais : ce sont les administrateurs et délégués bénévoles, qui forment l'ossature de l'économie sociale. Banques coopératives, mutuelles, associations en comptent des milliers.

Cette charte constitue le ciment de cette «autre économie» dont les résultats prouvent sa plus-value tant au niveau économique que social. Il faut souligner également la qualité de l'emploi dans l'économie sociale, qui permet aux salariés de s'épanouir davantage que dans une entreprise classique.

Cette autre économie est née et a pris de l'importance au XIX^e siècle dans tous les pays développés sous l'influence de courants divers (chrétiens, libéraux, socialistes...) et à l'initiative du patronat social aussi bien que du syndicalisme, voire de l'anarchisme, pour que vivent, à côté de celles ayant pour objet la rentabilité et la rémunération du capital investi, des initiatives économiques et sociales fondées sur d'autres principes et répondant à d'autres finalités.

■ Gilles BARNAGAUD

Président de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale de Lorraine

Savoir plus :

- L'économie sociale et solidaire progresse en Lorraine - Achour Rezzik et Bernard Thirion - Économie Lorraine n° 55 - Mai 2006

- Les services d'aide à domicile dans le contexte de l'Allocation personnalisée d'autonomie - Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) - Études et Résultats n° 460 - Janvier 2006

- L'économie sociale de A à Z - Alternatives Économiques Hors-série pratique n° 22 - Janvier 2006

- L'économie sociale et solidaire : un salarié sur dix en Lorraine - Bernard Thirion et Achour Rezzik - Économie Lorraine n° 21 - Mars 2005

- La vie associative en 2002 : 12 millions de bénévoles - Michèle Febvre, Insee et Lara Muller, Ministère des Sports - Insee Première n° 946 - Janvier 2004

Site internet : www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2007

Le mot du Président

L'étude présentée dans cette plaquette s'inscrit dans le concept de pays qui repose sur la participation de la société civile à la mise en place de projets de développement territorial.

Dans le cadre de la charte d'aménagement et de développement du Pays de Sarrebourg, la première phase des actions relatives au milieu associatif prévoit d'identifier l'existant en matière d'associations et d'analyser l'impact de l'économie solidaire et sociale sur l'économie locale du Pays.

La démarche de cette étude est animée par deux volets.

Le premier consiste à constituer un répertoire des associations, des mutuelles et des coopératives, en tenant compte du rôle social et humain du milieu associatif dans une société et sa capacité à animer la vie locale d'un territoire via un réseau. L'enjeu est que les associations du territoire se connaissent, mutualisent leurs moyens et participent aux différents projets du territoire.

Le deuxième volet permet de traiter d'un aspect encore méconnu et sous-estimé aujourd'hui, celui de l'économie solidaire et sociale, qui propose une autre forme d'organisation économique caractérisant le fonctionnement des structures associatives, des mutuelles et des coopératives.

L'objectif est d'évaluer les besoins des structures d'économie sociale du Pays, notamment en termes de formation du personnel, de les intégrer dans les différents dispositifs de formation continue et de professionnalisation mis en place par les acteurs de l'emploi, d'identifier quelles sont les structures capables de créer des emplois, notamment dans des domaines d'activités émergents et en expansion tels que les services à la personne (aide à domicile, garde d'enfants,...).

■ **Roland MUNTZ**

Président du Pays de Sarrebourg

Pourquoi cette étude ?

Lors de l'élaboration de la Charte du Pays de Sarrebourg, il a été constaté, à cause de leur hétérogénéité, une méconnaissance de l'influence sur l'emploi des associations, des coopératives et des mutuelles du territoire. Pourtant, ces structures, qui entreprennent autrement, sont des acteurs majeurs du développement local, leur poids économique mérite d'être mieux connu. En tant qu'employeurs, elles ont lieu d'être soutenues au même titre que les autres employeurs. Elles ont en commun leur non lucrativité et leur gestion démocratique (un homme égale une voix). Elles mettent en œuvre et permettent la solidarité entre générations.

L'économie sociale historique, qui avait fini par se fondre dans le paysage des prestations de "l'État providence" ou par se confondre avec n'importe quelle entreprise, est en train de renouer avec ses préoccupations éthiques originales. Sous l'appellation actuelle de "secteur d'économie sociale et solidaire" se regroupent des organisations que l'on ne peut classer ni dans le secteur public ni dans le secteur privé capitaliste (c'est-à-dire à but lucratif). Ce secteur participe pourtant activement à la création de richesse. Ce sont les administrateurs et délégués bénévoles qui forment l'ossature de l'économie sociale, l'engagement bénévole recouvrant des réalités très différentes selon que l'on se situe dans une association, une coopérative ou une mutuelle.

Ces entreprises d'économie sociale sont inscrites dans notre territoire. Elles entretiennent des relations privilégiées avec les collectivités locales. Elles sont des acteurs majeurs du développement local. Elles ont souvent pour but d'éviter l'exclusion en favorisant l'intégration ou la protection des sociétaires ou des adhérents (membres), y compris les plus défavorisés. Elles sont aussi des relais auprès de la population dans le cadre de l'élaboration du projet de développement durable du territoire "Pays de Sarrebourg".

Il n'y aura développement local que s'il y a un partenariat autour de projets concrets. Tous les partenaires potentiels doivent être identifiés et mobilisés, le Conseil de développement étant là pour en assurer la coordination afin qu'il en ressorte une force organisée de proposition et de négociation.

Cette étude a pour objet de mieux connaître les entrepreneurs et les entreprises de l'économie sociale avec pour objectif de créer une synergie entre tous les acteurs du Pays de Sarrebourg pour y améliorer durablement la qualité de vie.

■ **Michel BEAUCAMP**

2^{ème} vice-président du Conseil de développement du Pays de Sarrebourg